Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260212-12_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 12 février 2026

Le 12 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 6 février 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 19
Ayant donné procuration : 0
Absents : 7

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – C. LATOUCHE – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL –I. ADAM – J-P MENOU
Absents : V. PERROT ; L. L'HAVEANT ; E. CRESSEVEUR ; D. COLIN ; V. GUIMBERTEAU ; M-L HINRY – A. SENECHAL
Procurations : /
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°12-2026

Objet : Contrats liés à l'accroissement d'activités

Centre nautique : M. le Maire précise qu'il ne reste plus qu'un moniteur et une assistante administrative à mi-temps dans la structure. Il convient donc, en plus des emplois saisonniers, de recruter un moniteur sur une période longue de 6 mois allant de mars à septembre, à temps complet à l'indice brut 512 et à l'indice majoré 445.

Convention avec un auto-entrepreneur : Il est proposé de faire appel à un moniteur de char à voile, en cas de besoin, dans le cadre de l'encadrement de cession de char à voile, par le biais d'une convention. La prestation sera facturée à la commune 80€ net de l'heure.

Police pluri-communale : M. le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement du service avec 3 agents à l'année accompagné d'un 4ème pour renforcer l'équipe en période estivale, notamment au moment du passage à 7 jours de présence terrain par semaine. Il convient donc de recruter un ASVP d'avril à octobre, à temps complet, pour une durée de 6 mois.

Camping : Comme chaque année, en plus des saisonniers, le camping a besoin d'un renfort administratif d'avril à octobre, à temps complet, pour une durée de 6 mois.

Service Enfance Jeunesse : Le SEJ a besoin de se renforcer sur les petites vacances d'hiver et de Pâques par l'apport de 2 animateurs supplémentaires, à temps complet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
AUTORISE M. le Maire à procéder aux opérations de recrutements pour accroissement saisonniers d'activité tels que défini ci-dessus.
AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour les interventions ponctuelles d'encadrement de char à voile au centre nautique et à régler, les prestations dues.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN LES GRÈVES 22310